COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2021

<u>Etaient présents</u>: Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Yves Chaudat, Laurent Villeret, Vincent Rodier. **Absente**: Irène Lenoir

DELIBERATIONS

>CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 abstentions et 10 voix pour :

- 1. décide d'adhérer à PEFC BFC en :
- -inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- -signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- -s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- -signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- 2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC;
- 3. autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

>MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

Le Comité Technique Paritaire, saisi par la Commune de Corgoloin, s'est réuni le 12 octobre 2021 et a rendu un avis favorable à la modification de durée hebdomadaire sur le poste d'Adjoint Technique Territorial contractuel.

La durée hebdomadaire de 17Heures 30 est supprimée à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord quant à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2021 un poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 12 heures hebdomadaire.

>VENTE TERRAIN COMMUNAL LOTISSEMENT « AU SAUSSY »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre un terrain communal situé dans

le lotissement « SAUSSY » à Corgoloin, parcelle cadastrée section AD n° 428 d'une superficie de 10a 68ca au prix de 90 000€ ; frais notariés à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transaction auprès de Maître Denys Chevillon, Notaire à Beaune.

>ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions au titre de l'exercice 2021 aux associations suivantes :

- -« L'AILE ET LA CUISSE » : 400€
- -« AE2C »: 500€
- -« AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CIS DES DEUX COTES » : 400€
- -ASSOCIATION « CHASSE DE CORGOLOIN » : 300€
- -ASSOCIATION « TETE ET JAMBES »: 500€
- -ASSOCIATION « FCCL »: 1 000€
- -ASSOCIATION « LECTURE JEUNESSE DE CORGOLOIN » : 1 116€

▶PROJET « COMPTOIR DE CAMPAGNE »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire dans le cadre de ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 10 voix pour, autorise le Maire à signer la convention pour déléguer la Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

SERVICE COMMUN ADMINISTRATION DU DROIT DU SOL-RETRAIT DE LA COMMUNE DE GEVREY-CHAMBERTIN

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges concernant la demande de retrait, à la date du 31 décembre 2021, du service commun ADS, formulée par la commune de Gevrey-Chambertin.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, donne son accord quant à la demande émise par la Commune de Gevrey-Chambertin.

>PERSONNEL COMMUNAL

Les contrats à Durée Déterminée de Monsieur Joseph DIDIER et Madame Océane D'ALMEIDA sont renouvelés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal décide de reconduire « les primes » allouées en fin d'année à certains employés municipaux.

≻TRAVAUX

Le Conseil Municipal est informé de la réalisation de travaux de mise en conformité à l'assainissement de la salle des fêtes et de travaux sur le réseau pluvial Rue de la Bretonnière (Fornerol). La facturation par la SCUB se fera moitié commune moitié Domaine Fornerol.

Le Maire informe du déroulement de travaux d'ouverture de chambres existantes pour relevés, tirage de ficelles en souterrain concernant l'étude pour la 5G, effectués par l'entreprise S.E.T.R.S, pour le compte de la Société AXIANS sur diverses voies communales.

>FESTIVITES NOEL

Le spectacle de Noël des enfants aura lieu à la salle des fêtes vendredi 3 décembre à 18H30. Les bons d'achat cadeaux seront donnés aux inscrits.

Les colis des Aînés (40 couples et 76 solos) seront distribués samedi 18 décembre 2021 en matinée.

Les illuminations de Noël seront mises en place le 2 décembre 2021 et enlevées le 17 janvier 2022.

>INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- -Le Maire présente le rapport annuel d'activités 2020 de la Communauté de Communes
- -Informations suite à la réunion du Groupe 3 sur Projet de Territoire et la réflexion des communes sur l'avenir de la Communauté de Communes
- -Point sur la collecte sélective 2023 et état des points d'apports volontaires sur la commune

≻DIVERS

- -Madame Annick Sauvain et Monsieur Stéphane Guigot étudient les différents devis concernant le renouvellement du pack informatique de la mairie
- -Le Salon « ViniBd » devrait avoir lieu à Corgoloin les 20 et 21 mars 2022
- -Présentation du porteur de projet « Hudson Développement » sur la zone de Rocamat, ZA La Varenne
- -Dépôt du Permis de Démolir par la Sté Bessière sur un bâtiment à l'entrée de la ZA

Fin de la séance : 20H30